



Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants	Quorum
50	30 puis 33 puis 34	35 puis 39 puis 40	26

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Gilles GAY - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Marline LLEU) - Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - François PELLETIER – Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Éric BERNARDIN – Nadia AUDEBERT - Éric GUINOISEAU – Lydia BERETTI - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Christelle GRASSO – David CHAMARD (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Didier BARREAU - Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - Laurent ROUFFET– Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD

Madame Françoise DURRIEU et Monsieur Baptiste PAIN sont arrivés à 18h 10 et n'ont pas participé à la première délibération.

Monsieur Emmanuel NICOLAS (porteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel SOUSSIN) est arrivé à 18h 20 et n'a pas participé à la première délibération.

Monsieur Éric GUINOISEAU est arrivé à 18h 45 et n'a pas participé aux 8 premières délibérations.

Présents / Membres suppléants :

Yannick BODAN, Françoise DURRIEU

Absents non représentés

Olivier DENECHAUD (excusé), Philippe BARITEAU (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK

Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée)

Également présents à la réunion : Cédric BOIZEAU, Marc BOUSSION, Clément BERNARD, Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE, Cécile Philippot, Gaëlle ZIMMER, Isabelle DESCHAMPS

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO

Convocation envoyée le :

14 septembre 2022

Affichage de la convocation le :

14 septembre 2022

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président

Arrêté par le conseil communautaire le :

18 octobre 2022

Date de publication sur le site internet de la

CdC Aunis Sud :

25 OCT. 2022

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 26 juillet 2022
- 1.2 Rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud de l'année 2021 – Approbation
- 1.3 Petites Villes de Demain – Ville de Surgères / Communauté de Communes Aunis Sud - Signature de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire

2. ENVIRONNEMENT

- 2.1 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) – Modification statutaire
- 2.2 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) – Modification statutaire
- 2.3 Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) – Modification statutaire

3. FINANCES

- 3.1 Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022 : Modalités de répartition du reversement entre la Communauté de Communes Aunis Sud et les communes membres
- 3.2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 3.3 Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : Exonération pour les locaux industriels et commerciaux
- 3.4 Taxe d'Aménagement communautaire – Modification de secteur

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- 4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social – Soldes des subventions allouées au titre de l'année 2022

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 5.1 Pépinière d'entreprises Indigo – Modification des documents contractuels
 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement
 - règlement intérieur
 - grille tarifaire
 - dossier de candidature des entreprises
- 5.2 Chambre de métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime (CMA 17) – Projet de convention de partenariat et de mise à disposition de locaux
- 5.3 Syndicat mixte CYCLAD & Couveuse d'entrepreneurs de Charente - Maritime (ODACIO) - Projet de convention de partenariat

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Délibération portant création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – article L.332-23-1° du CGFP
- 6.2 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – article L.332-13 du CGFP

7. URBANISME

- 7.1 Modification simplifiée n°1 du PLUi-H

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

9. REMERCIEMENTS

Monsieur le Président informe que le point urbanisme portant sur la modification simplifiée du PLUi-H a été retiré.

Il rappelle que les mesures dérogatoires Covid ne sont plus en vigueur. Aussi le quorum correspond à la moitié du nombre des membres en exercice. Un conseiller ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir.

De plus, il informe de l'envoi d'un mail cette après-midi émanant du service environnement et adressé aux maires des commune membres. Il s'agit du rappel de l'enquête en cours sur le recensement des bâtiments communaux et de la demande d'une lettre d'intention des communes dans le cadre de l'appel à projet CEP (Conseiller en Energie Partagée).

Enfin, il indique que le rapport d'activité de la Communauté de Communes et le flyer pour l'annonce du Cycle and Sound du 25 septembre à Genouillé ont été déposés sur table.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 26 juillet 2022

Délibération n°2022-09-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 26 juillet 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

Arrivée de Madame Françoise DURRIEU et de Monsieur Baptiste PAIN à 18h 10

1.2 Rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud de l'année 2021 – Approbation

Délibération n°2022-09-02

Vu l'article L.5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales qui introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale que le Président de tout établissement public de coopération intercommunale doit d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre de l'année 2021,

Monsieur le Président rappelle que ce rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité de la Communauté de Communes, ventilée par grands domaines de compétences. Il est aussi le reflet du travail accompli par les services conformément aux orientations arrêtées par les élus.

Il ajoute que ce rapport d'activité devra être présenté devant les conseils municipaux des communes membres et faire l'objet d'une décision afin de prendre acte de cette démarche.

Monsieur le Président propose donc de porter à la connaissance des conseillers communautaires le rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis sud de l'année 2021 et demande à Madame Gaëlle ZIMMER de présenter ce document.

Au préalable, **Madame Gaëlle ZIMMER** informe de son départ de la Communauté de Communes à la fin du mois de septembre. Elle quitte la structure pour d'autres horizons professionnels, plus proches de son domicile. Elle remercie les élus avec lesquels elle a travaillé pendant ces 2 années. Le recrutement pour son remplacement est en cours.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Gaëlle ZIMMER informe que pour des questions budgétaires et environnementales, la décision a été prise de réduire le nombre d'exemplaires du rapport d'activité. De plus, le grammage du papier a également été minoré.

Elle ajoute que ce document est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Gaëlle ZIMMER expose que l'année 2021 a été moins impactée par la crise sanitaire que l'année 2020.

Cependant, certains événements ont été touchés et l'organisation de travail au sein de la structure en partie adaptée avec le développement du télétravail.

Elle poursuit avec l'énumération d'une sélection d'évènements marquants de l'année 2021.



Après un 2 reports, le Cycle and Sound à Landrais a eu lieu en partenariat avec Eau17 autour de la thématique de l'eau et de la protection des ressources. Près de cent participants ont été accueillis sur cette journée.



L'Épicerie Solidaire du CIAS a été mise à l'honneur dans l'émission "Le goût des rencontres" diffusée sur France 3 Nouvelle-Aquitaine. Un bénévole très actif a été interviewé et ce fut l'occasion de mettre en avant le travail du CIAS.

